

**SOUTIEN DEPARTEMENTAL AUX JEUNES AGRICULTEURS POUR UN
DEVELOPPEMENT DURABLE EN VAUCLUSE**

« Graines d'avenir »

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION 2022

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

DOSSIER N°2022-.....

Date de dépôt de la demande :.....

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Né (e) le : à :
.....

Si installation en société, nom de la société :

N° SIRET :

Adresse du siège d'exploitation :
.....

Code postal :

Commune :

Téléphone du demandeur (obligatoire) Fixe : Mobile :

Adresse mail du demandeur (obligatoire) :

CARACTERISTIQUES DU DEMANDEUR ET DE L'EXPLOITATION

Chef d'exploitation depuis le :

Production : Elevage
 Apiculture
 Autres (précisez) :

Exploitation en Agriculture biologique : Oui Non
Votre exploitation est-elle certifiée HVE Oui Non Si oui Niveau :

Exploitation avec pratiques environnementales respectueuses de l'environnement (agro-écologie*) :
 Non Oui

Si oui, préciser :
.....
.....
.....

* Pour information, définition de l'agro-écologie selon le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : L'agro-écologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires) et à préserver les ressources naturelles. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement.

Exploitation certifiée HVE Non Oui Niveau :

Diplôme(s) obtenu(s) :
Ou type et date (décision préfectorale) de suivi d'un parcours à l'installation :
Ou installation dans le cadre familial / si oui cochez la case

Aide obtenue dans le cadre de l'installation :

Dotation jeunes Agriculteurs Autres (préciser) :

Le demandeur est-il assujetti à la TVA : Oui Non (si non, votre dossier n'est pas éligible à cette aide)

L'exploitation a-t-elle fait l'objet de subventions publiques sous le règlement des minimis agricole (ou de dépôt de demande de subvention) lors des trois derniers exercices (dont celui en cours)?

Oui Non dans tous les cas, merci de remplir l'annexe 1 du formulaire

CARACTERISTIQUES DE L'INVESTISSEMENT ET DU PROJET D'EXPLOITATION

Détail de(s) l'investissement(s) * :	Nom du fournisseur du devis le plus bas (HT)	Montant du devis le plus bas (HT)	Montant prévisionnel demandé (max 40% de l'investissement avec plafond à 5000 € par exploitation)	Montant Autofinancement (fonds propre ou prêt bancaire)

* si votre investissement nécessite plusieurs fournisseurs, merci de nous détailler dans un tableau sur papier libre pour chaque prévision de dépenses les devis qui s'y rapportent.

Date(s) prévisionnelle(s) de réalisation de l'investissement :

Cet investissement a-t-il fait l'objet d'une autre demande de subvention : Oui Non

Si Oui, préciser le programme d'aide :

Le montant demandé :

Et l'administration du guichet :

Cet investissement s'inscrit-il dans un projet en lien avec :

L'agro-écologie ou des pratiques de développement durable Oui Non

L'approvisionnement de la restauration collective Oui Non

L'agritourisme et la valorisation des produits agricoles Oui Non

La préservation du pastoralisme Oui Non

Si oui expliquer en quoi l'investissement permet d'atteindre cet objectif:

.....

.....

.....

.....

Ce projet d'investissement était-il inscrit dans le PDE ou le PE de l'exploitation : Oui Non

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Je soussigné,, déclare :

- Disposer (ou avoir prévu de disposer dans mon étude prévisionnelle économique) d'un revenu agricole compris entre un plancher d'un SMIC agricoles et d'un plafond de trois SMIC agricole au moment du dépôt de dossier,
- Etre assujetti(e) à la TVA et tenir une comptabilité de gestion,
- Etre titulaire d'un diplôme agricole ou avoir suivi un parcours d'installation, ou être installé dans le cadre familial
- Etre installé(e) à titre principal ou secondaire depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de dossier,
- Ne pas avoir réalisé l'investissement avant la date de dépôt du présent dossier,
- Ne pas avoir perçu ou déposé de demande de subvention de plus de 15 000 € attribué sous le régime des « minimis agricole » (règlement n°1408/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013) ou prolongation sur les 3 derniers exercices (dont celui en cours).

Je m'engage :

- A réaliser l'opération décrite dans ce dossier de subvention selon les conditions prévues,
- A rester exploitant au moins 5 années après la date du vote de l'octroi de la subvention,
- A continuer à répondre régulièrement aux demandes de la restauration collective dans les 5 années suivant l'attribution de la subvention, si celle-ci m'a été accordée sur cette priorité,
- A fournir toutes pièces nécessaires à l'instruction de mon dossier demandée par le service instructeur,
- A me soumettre à tout contrôle sur place, sur pièces du Département de Vaucluse, ainsi qu'à conserver et permettre l'accès aux pièces probantes pendant la durée des engagements.
- A ne pas percevoir d'autres subventions pour ce(s) investissement(s).

Je suis informé(e) :

- Que je dispose de deux ans pour réaliser mon investissement, et de 2 ans et 6 mois pour envoyer les pièces nécessaires au paiement de la subvention, à la date de notification de l'attribution. Après ces dates, la subvention sera considérée comme caduque.
- Qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect des engagements, le remboursement total ou partiel des sommes perçues sera exigé, éventuellement assortie de pénalité financière.

Fait le A

Signature du demandeur :

MODALITE DE DEPOT ET CALENDRIER DE SELECTION

Les dates de dépôt des dossiers au titre du présent appel à projet sont fixées du 1^{er} janvier au 30 juin 2022. Les demandes de subvention seront à renseigner selon le formulaire téléchargeable et les dossiers seront à déposer avant la date de forclusion (cachet de la poste ou certification de remise en main propre faisant foi) à :

Chambre d'Agriculture de Vaucluse
Site Agroparc
TSA 58432
84912 AVIGNON Cedex

Les dossiers complets reçus à la Chambre d'Agriculture de Vaucluse sous réserve de la transmission des pièces complémentaires jugées nécessaires à l'instruction, seront examinés lors d'un Comité technique par les services du Conseil départemental de Vaucluse et proposés au vote de l'assemblée Départementale en novembre 2022 (date prévisionnelle, susceptible de modification).